



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

**Séance du 12 décembre 2024**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon**

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE

**Étaient absents :**

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

**OBJET : 36 - Maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale - Autorisation de signature de l'accord-cadre**

Délibération n° 007782

**Maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale - Autorisation de signature de l'accord-cadre**

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°2	26/11/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

Pour faire réaliser la maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS se sont regroupés dans le cadre du groupement permanent du 14 septembre 2023, pour la conclusion d'un accord cadre composite d'une durée de 4 ans.

Cet accord cadre sera passé avec un seul opérateur économique.

Au regard de l'analyse des offres établie sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2024 a attribué l'accord cadre composite à la société OTIS.

**I. Contexte**

Pour faire réaliser la maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS se sont regroupés dans le cadre du groupement permanent du 14 septembre 2023 pour la conclusion d'un accord-cadre composite avec une partie forfaitaire et une partie à bons de commande avec maximum. Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Le groupement de commandes doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon, il a en charge la signature ; la notification et l'exécution de l'accord cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

L'accord cadre sera à prix mixtes avec application d'un prix global et forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et l'application de prix unitaires aux quantités réellement exécutées pour les prestations de réparations (maintenance corrective). Les prestations portent sur un parc composé de 93 appareils, et le marché sera d'une durée de 4 ans.

**II. Procédure**

Conformément à l'article R. 2162-4-2° du Code de la commande publique, un maximum, sur 4 ans, a été fixé à 750 000 € HT pour la partie à bons de commande correspondant aux prestations de réparations. Ce maximum doit permettre une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et de pouvoir répondre à l'ensemble des maintenances correctives qui pourraient être nécessaires.

Conformément à l'article L2124-2 du Code de la commande publique, un appel d'offre ouvert a été lancé.

Au regard de l'analyse des offres établie sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres du 4 novembre 2024 a attribué l'accord-cadre à la société OTIS pour un montant forfaitaire de maintenance préventive pour 4 ans de 170 320 € HT et un montant maximum de 750 000 € HT pour les prestations de réparations, maintenance corrective.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec la société OTIS pour un montant forfaitaire de 170 320 € HT s'agissant de la maintenance préventive et un montant maximum de 750 000 € HT s'agissant de la maintenance corrective, sur 4 ans.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

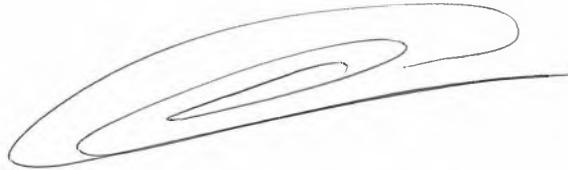
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT